

# SEANCE du 19 juillet 2016

Convocation le 12.07.2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au foyer rural, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Jean-Michel CODRON, Muguette ARVOIS, Gilles LHOMME, François FERAT, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Alexandre LINTZ

Absent excusé : Vincent LEGLANTIER

Absents ayant donné procuration : néant

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

-----  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la signature des avenants correspondant à des travaux supplémentaires dans le logement, à savoir :

- Avenant n° 1 Lot 10 « Peinture » pour 2.367,78 € HT (Nettoyage et peinture façade arrière).
- Avenant n° 1 Lot 7 « Plomberie Sanitaire » pour 108,03 € HT (Pose d'un lave-main dans la partie WC).

AUTORISE le renouvellement du contrat informatique Horizon Villages « Nouveau Millésime » pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 et pour un coût annuel de 2.844,00 € HT.

DECIDE de verser une subvention de 150 € à l'Harmonie Municipale de Sézanne pour la prestation musicale du 14 juillet 2016 à Saudoy.

Dans le cadre des actions à mettre en œuvre pour l'amélioration de la qualité de d'eau potable distribuée à Saudoy, le Maire rappelle qu'il existe deux solutions :

1. La mise en place d'un système de filtration à la station de pompage pour traiter la turbidité de la ressource existante
2. Créer une interconnexion avec le réseau d'eau potable de Sézanne.

Après avoir pris connaissance du rapport et des données techniques et financières complémentaires fournies par le Bureau d'études CEREG, et après en avoir délibéré, M. le Maire demande à l'assemblée de voter pour faire le choix entre ces deux solutions.

Avec 5 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention :

Le Conseil Municipal **DECIDE de retenir le système de filtration** plutôt que l'interconnexion avec Sézanne.

Le coût global du projet est estimé à 235.000 € HT pour la part investissement et à un coût annuel de fonctionnement de 9.150 € HT.

Des demandes de financements seront sollicitées auprès du Conseil Départemental de la Marne, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le Bureau d'études CEREG sera chargé de la maîtrise d'œuvre pour un montant estimé à 12.000 € HT.

## Questions diverses :

- 99 arbres (85 chênes et 14 hêtres) issus des parcelles 21-22 et 23 de la forêt communale seront proposés à la vente par adjudication le 21/9/2016. Le prix de retrait est laissé à l'appréciation de l'ONF.
- La réception définitive des travaux de l'école et de son logement aura lieu le 27/07/2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Fait à Saudoy, le 22 juillet 2016

Le Maire,

M. Jean-Christophe LEGLANTIER

